



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Toulon, le 17/05/2021

Sylvia RAMBAUD
Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichement
Téléphone 04 94 46 81 94

**Office National des Forêts
Agence territoriale Alpes-Maritimes-Var
101 chemin de San Peyre
83220 LE PRADET**

A l'attention de Mme Agnès LEGOUT

Objet : Autorisation de défrichement : demande d'avis sur des terrains soumis au régime forestier
Commune : FLAYOSC
Lieu dit : CORDELON

Référence.: Dossier n°20.388/211

Pièces jointes : extrait cadastral
plan de situation

Monsieur le Directeur,

La SARL SOLAIRE PARC A129 a déposé auprès de mes services une demande d'autorisation de défrichement en vue d'une construction d'un parc photovoltaïque sur la parcelle cadastrale section I 185 de la commune de FLAYOSC, lieu-dit : Cordelon.

Selon les informations dont je dispose, cette demande porte sur des bois et forêts relevant du régime forestier. Aussi, je sollicite l'avis de l'Office National des Forêts en vertu de l'article R214-30 du code forestier.

Vous voudrez bien me donner votre avis **dans un délai maximum d'un mois** à compter de la réception de ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoint au chef du Service Agriculture et Forêt



Gildas REYTER